

AVON ■ Décès de la petite Inaya

30 ans de réclusion pour le père, 20 ans pour la mère

Vendredi soir, les parents d'Inaya ont été reconnus coupables de violences habituelles ayant entraîné sa mort sans intention de la donner. Les faits avaient été commis à Avon.

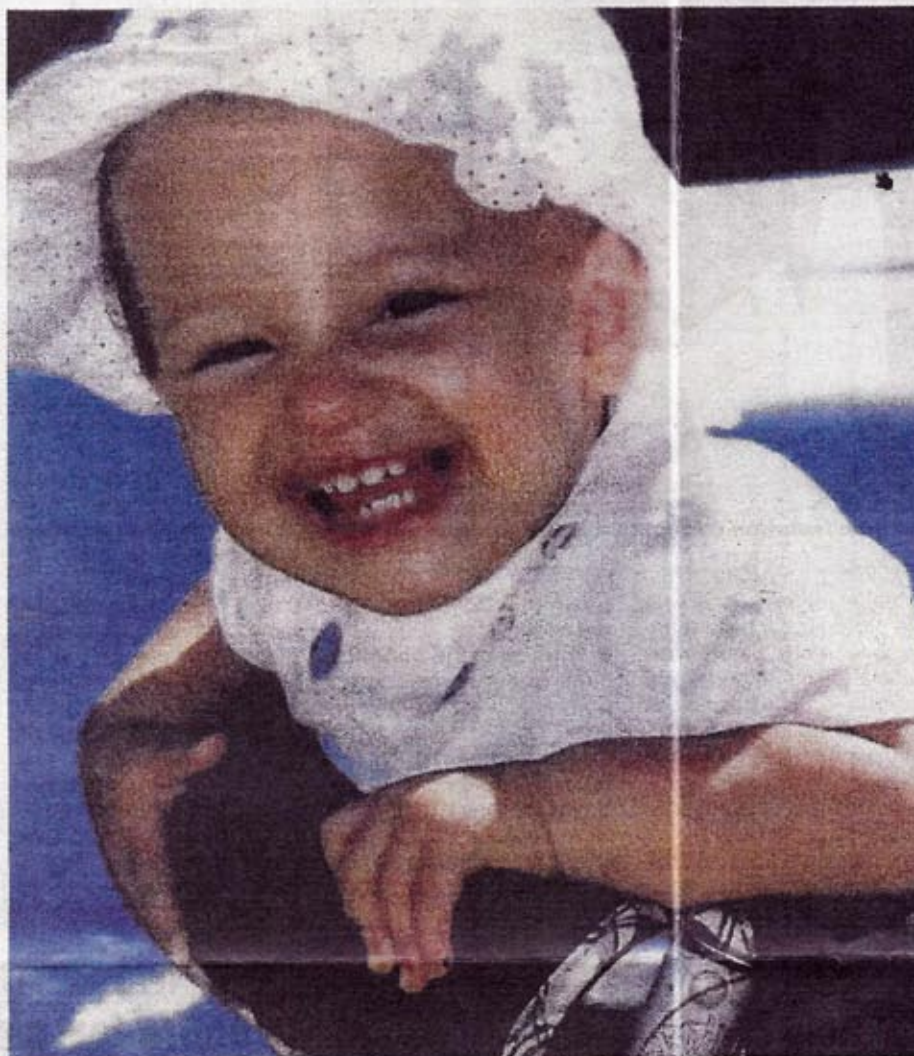
Plus d'une semaine de procès d'assises n'aura pas suffi à obtenir les aveux des parents de la petite Inaya, accusés de violences habituelles ayant entraîné sa mort sans intention de la donner au domicile familial d'Avon (notre précédent numéro). En effet, Bushra Taher-Saleh, 29 ans, et Grégoire Compiègne, 26 ans, n'ont cessé de se rejeter la responsabilité. Malgré tout, ils ont bien été reconnus coupables.

Vendredi 6 novembre, le père a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle. La mère a écopé de 20 ans. L'avocat général, Marc Mulet, avait requis 25 ans contre le premier, décrit comme « ultraviolent » et 15 ans contre la seconde. Il avait aussi demandé la déchéance de l'autorité parentale des deux parents.

Les deux avocats de la défense, M^e Fatthi Irguedi et M^e Jean Chevais, avaient plaidé l'acquittement.

« J'ai creusé la terre avec mes mains »

« Mon seul crime est de ne pas avoir su protéger mes enfants car j'étais une femme battue, s'est défendue en pleurs Bushra Taher-Saleh. Ma fille est décédée devant moi. Monsieur Compiègne était plus énervé que d'habitude. Il a pris ma fille, l'a ramenée dans la chambre. Il l'a poussée et c'est là où il lui



La petite Inaya est décédée à l'âge d'une vingtaine de mois (DR)

a donné des coups de pied et de poing avant de la secouer. Ma fille ne respirait plus et j'ai fait un massage cardiaque ».

Et de poursuivre : « J'ai pas regardé la date, j'ai pas regardé l'heure. Il faisait nuit, c'était l'hiver. J'ai dormi avec elle et on l'a enterrée le lendemain matin. Je l'ai mise dans trois sacs poubelles, mais ma fille, je ne la prenais pas pour une ordure. J'ai creusé la terre avec mes mains. C'est vrai que pendant un an, j'ai gardé ce lourd secret ».

Le corps de la petite fille sera finalement découvert au pied d'une souche d'arbre, le 22 janvier 2013, dans le bois du prieuré d'Avon, après les aveux de la mère devant les policiers. Un bois qu'elle traversait tous les jours pour se rendre à son travail, au Buffalo Grill, où elle apparaissait souriante auprès de ses collègues.

Pacte du silence

Les débats, dirigés par Catherine Katz, ont mis en évidence ce « pacte du silence » contracté par le

un an, elle ne me parlait jamais d'Inaya, elle n'était jamais en pleurs ».

Selon sa version, sa compagne aurait été énervée que sa fille réclame son assistante maternelle, en pleine nuit, chez qui elle avait été placée dès l'âge d'un mois. La croyant possédée, elle l'aurait frappée, secouée puis attrapée par la gorge en proférant « Sheitan (Satan-ndlr), sors, tu n'es pas chez toi », puis en récitant une sou-rate.

Violences

Pour M^e Sophie Ksentine, avocate de l'administrateur ad hoc des deux autres enfants du couple, « la violence émanait des deux côtés et était très largement partagée ». Elle a rappelé qu'avant son décès, Inaya, surnommée « la grosse », avait été gravement brûlée et avait eu les côtes cassées, sans jamais être présentée à un médecin.

« Elle devait pleurer beaucoup et ça devait décupler la violence des parents à son égard », a-t-elle plaidé. L'expert psychiatre, Vincent Mahé, a décrit un couple fusionnel, sans hiérarchie, avec deux personnalités caractérielles : « C'est la rencontre de deux parcours compliqués, d'accord pour cette relation pathologique qu'on ne peut résumer aux seules violences ».

Ce qui est sûr, c'est que le couple a toujours cherché à fuir les services sociaux en déménageant de nombreuses fois en France.

Services sociaux

Arrivés en Seine-et-Marne, ils ont continué leur périple en s'installant au Vaudoué puis à La Chapelle-la-Reine, avant de s'installer à Avon, 1 rue Katherine-Mansfield, en 2011. « On va niquer l'Ase (Aide sociale à l'enfance-ndlr) », jurait Bushra Taher-Saleh. D'ailleurs, la référente d'Inaya au sein de l'Aide sociale à l'enfance de Nemours, qui dépend du Département, a assuré un suivi pendant six mois sans voir la petite fille.

« Les parents ont toujours donné des explications plausibles sur l'absence d'Inaya, a déclaré l'éducatrice à la barre. La mère disait qu'elle était chez ses grands-parents maternels. Elle me parlait au présent d'Inaya sans la moindre émotion alors qu'elle était déjà morte. Je n'ai pas eu d'inquiétude réelle. L'ambiance familiale apparaissait sereine. »

Agnès GAUDICHON-BRAÏK

Retrouvez tous nos articles sur l'affaire sur notre site larepublique77.fr

François Baroin, avocat

Le sénateur-maire et ancien ministre, François Baroin, était l'un des avocats de l'association de protection de l'enfance, la Voix de l'enfant. « On a le sentiment que c'est la voix des parents que vous avez portée, et non celle de l'enfant », a-t-il déclaré à la référente d'Inaya, qui a assuré le suivi social pendant six mois. L'association a d'ailleurs engagé deux actions civiles pour dysfonctionnements, au tribunal de grande instance, contre le Département et l'État français. La date d'audience n'a pas encore été fixée.